

Cap Working Holiday















Police N° 4 089 004

Souscrite par AVA auprès de AIG Europe Ltd

Garanties Plafonds et Franchise

BAGAGES: PERTE, VOL OU DETERIORATION

Maximum par Assuré et par an 2 000 € Limitation des objets de valeur 1 000 € Franchise par dossier 15€

FRAIS MEDICAUX A L'ETRANGER

En cas d'hospitalisation,

appel obligatoire au centre d'assistance

Prise en charge au 1er Euro, à concurrence de 100 % Illimités

des frais réels.

Franchise **NEANT**

Hors hospitalisation Illimités

Remboursement, à concurrence de 100%

Franchise **NEANT**

Soins dentaires d'urgence à 100% 300 € max

30 € /Jour (à partir du 6ème jour, maximum 30 jours) Indemnité journalière en cas d'hospitalisation

FRAIS MEDICAUX EN FRANCE

Plafonnés au Tarif de Convention

Maximum en cas d'hospitalisation 1 000 000 € Franchise par dossier hospitalisation **NEANT** Maximum hors hospitalisation 15 000 € Franchise par dossier hors hospitalisation **NEANT**

Garanties

Plafonds et Franchise

ASSISTANCE / RAPATRIEMENT

Envoi de médicaments indispensables

et introuvables sur place **FRAIS REELS** Envoi d'un médecin sur place à l'étranger **FRAIS REELS** Transport de l'assuré au centre médical **FRAIS REELS** Rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré **FRAIS REELS** Billet aller-retour

Prise en charge d'un titre de transport Et des frais de séjour pour un membre

de la famille des assurés

50 € max Par jour et par personne

Maximum 500 €

Prise en charge des frais de prolongation

de séjour de l'assuré

Par jour et par personne 50 € max

Maximum 500 € Billet aller-retour

50 € max

FRAIS REELS

Retour des accompagnants Et prise en charge des frais de séjour

Par jour et par personne

Maximum 500 € Retour anticipé de l'Assuré Billet aller et retour

Assistance juridique à l'étranger Maximum par Assuré 3.000 € Caution pénale à l'étranger Maximum par Assuré 7 500 € Avance de fonds Maximum par Assuré 500 €

Transmission des messages urgents

Frais de recherche et de secours Maximum par Assuré 5 000 € Maximum par événement 25 000 €

Frais de réfection 150€

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Capital Décès accidentel 8 000 €

Capital Invalidité permanente accidentelle Jusqu'à 40 000 €

Franchise relative en cas d'invalidité 30%

RESPONSABILITE CIVILE A L'ETRANGER

Maximum dommages corporels 4.500.000€ Maximum dommages matériels 450 000 €

GARANTIE RISQUES LOCATIFS

Garantie Risques locatifs et recours des voisins et des 50 000 €, franchise 80€

Dont pour les dommages immatériels consécutifs 10 000€